

CERTIFICATS

NOTE D'OPPORTUNITE

TABLE DES MATIERES

EXTRAITS DE LA NOTE DE CADRAGE.....	1
I. Texte	1
CONTEXTE ET DEFINITIONS	1
I. Intérêt et objectifs de la création des certificats.....	1
II. Les certificats dans les autres universités	2
III. Définitions et distinctions	3
IV. Propositions pour le certificat à l'Université de Strasbourg	4
V. Projection d'application du certificat à l'offre de formation actuelle	5
FORMALISATION	6
I. Cahier des charges	6
II. Proposition synthétique	6
III. Intégration du certificat à l'offre de formation.....	6

EXTRAITS DE LA NOTE DE CADRAGE

I. Texte

§1.2 Diversifier l'offre de parcours et les modalités de formation

« Proposer des modalités de formation adaptées aux publics accueillis et aux objectifs visés : articulation formation initiale, continue, temps plein, alternance ; adaptation des rythmes d'apprentissage ; approche raisonnée de l'enseignement à distance ou hybride, etc. »

« Porter les spécificités de l'offre de formation de l'établissement (transfrontalier, européen...). »

§1.3 Renforcer la valorisation et l'insertion professionnelle

« Etendre la professionnalisation des formations (développer la culture professionnelle de spécialité, favoriser l'immersion, développer la pédagogie par l'expérience, etc.) »

« Développer les certifications et la validation par des UE, notamment en langues et pour l'engagement étudiant. »

« Accroître la lisibilité des compétences des étudiants. »

« S'inscrire dans une approche qui conçoit la formation comme un processus de développement tout au long de la vie. »

CONTEXTE ET DEFINITIONS

I. Intérêt et objectifs de la création des certificats

L'université de Strasbourg a déjà engagé une réflexion dans la thématique des certifications sur l'exemple des Open-badges.

L'idée est simple : trouver une manière de valoriser les formations dispensées à l'université qui ne reposent pas sur le fonctionnement d'une formation diplômante.

La réflexion s'est initialement penchée sur deux aspects :

- Faire l'état des lieux de certifications présentes à Unistra
- Réaliser une note d'opportunité sur l'utilisation des Open-badges

Le résultat de ces travaux a été sans appel. Malgré la diversité des certifications proposées par Unistra, il a été décidé de ne pas recourir aux Open-badges. Ces tampons

numériques destinés à attester de l'acquisition d'une compétence suite à une formation n'ont pas emporté la conviction pour plusieurs raisons :

- Les Open-badges sont payants, c'est une solution proposée par une entreprise privée qui facture sa prestation à l'Université
- Les Open-badges sont contingents, la certification apportée par le tampon vient de sa commande par l'Université qui donc assume comme pour n'importe laquelle de ses formations la garantie de la qualité et du sérieux non seulement du contenu de la formation mais aussi du badge délivré pour en attester
- Les Open-badges sont anecdotiques, malgré les multiples initiatives qui proposent des badges ou qui réfléchissent à en inclure le monde professionnel n'a pas intégré l'outil parmi ses critères de recrutement ou d'analyse des profils
- Les Open-badges sont source de confusion, le badge n'est pas un diplôme c'est une solution numérique qui n'est pas sans rappeler le NFT et qui porte le risque d'une ubérisation de l'université et de son offre de formation

La conclusion de ces réflexions est que les open-badges sont beaucoup trop volatiles pour répondre au besoin de l'université de Strasbourg d'enrichir son offre de formation par une catégorie souple qui puisse se situer entre le diplôme d'université et la formation qualifiante. Ce besoin est également relevé par le Service de la formation continue auprès de sa clientèle.

II. Les certificats dans les autres universités

La pratique du certificat est largement répandue outre-atlantique, tels que l'illustrent ces deux exemples au Canada :

- L'université de Québec à Montréal ([UQAM](#))
- L'université [Laval](#)

On observe une offre de certificats très diversifiée (plus d'une cinquantaine de certificats dans plusieurs domaines), que ce soit en formation initiale ou continue, qui repose sur un fonctionnement harmonisé appuyé sur les blocs de compétences des diplômes universitaires qui sont fragmentés pour constituer les certificats.

Les certificats ainsi proposés sont des formations courtes tant par leur contenu (10 cours [en langage québécois]) que par leur durée (1 an). Leur validation permet d'acquérir un nombre de crédits qui autorise, par le cumul de plusieurs certificats, à demander la validation d'un diplôme d'Etat par équivalence. Les certificats sont présentés comme offrant une formation spécifique aux compétences d'un métier identifié.

Il semble que la Belgique s'inscrive dans la continuité de ce modèle notamment avec l'université de Mons ([UMONS](#))

En France l'essaimage des certificats est plus incertain, il se scinde entre :

- Les pratiquants d'une proposition restreinte mais distincte des DU comme l'Université Paris-Est Créteil ([UPEC](#)), l'université de [Lille](#), l'université Grenoble Alpes ([UGA](#)), l'université de [La Rochelle](#)
- Les pratiquants d'une proposition qui n'est qu'une autre appellation des DU comme l'université [Panthéon-Assas](#)
- Les universités indécises sur leur positionnement et dont l'offre est inconstante comme l'université [Panthéon-Sorbonne](#)

Les offres les plus étoffées sont pour l'instant celles de l'université [Dauphine](#) et [Paris Cité](#).

La comparaison de ces universités montre que la France se positionne le plus souvent sur la courte durée du certificat qui est alors revendiquée en différence du DU (l'échelle de formation est au maximum annuelle, le seuil en heures est ensuite soumis à des très grandes variations en fonction de la formation, on retrouve parfois l'idée d'un maximum à ne pas dépasser pour les certificats).

Si les appellations diffèrent, le certificat rassemble également sur son contenu. Il est parfois présenté comme complémentaire à un diplôme d'Etat, avec à l'occasion une exigence de niveau de diplôme qui le place en supplément et pas en préalable. On observe que la fragmentation des blocs de compétences n'est pas un tabou, quoique l'idée de compléter par équivalence un diplôme notamment grâce à l'acquisition de crédits semble pour l'instant limitée aux DU. Il semble commun d'envisager la délivrance d'un témoin physique pour la validation du certificat, bien que dans certaines situations les open-badges sont employés.

III. Définitions et distinctions

Parler de certificats à l'Université de Strasbourg nécessite de s'arrêter sur plusieurs définitions qui croisent la réflexion afin de l'éclairer et de la stabiliser. Il est d'autant plus nécessaire de le faire que face à des définitions nationales donc réglementaires il n'est pas rare de voir des usages locaux différents, qu'ils soient volontaires ou issus d'une pratique proche d'un sens commun.

Certification

- Au [sens juridique](#) du terme « la certification vise la validation des compétences professionnelles au sens du code du travail ». La certification est identifiée dans deux répertoires nationaux distincts : le RNCP pour les diplômes d'Etat et le RS pour les diplômes d'université et autres formations spécialisantes. Ces certifications

professionnelles reposent sur des formations complètes inscrites dans la construction L/M/D.

- Au sens pratique du terme la certification est utilisée pour désigner principalement les tests de langue ou de compétences numériques ou orthographiques. La certification est ainsi utilisée au sens d'un examen qui certifie un niveau de compétence. C'est le sens que l'on retrouve au sein de la note de cadrage de l'Université de Strasbourg

Diplôme

- Au [sens juridique](#) du terme le diplôme « c'est le document officiel signé notamment par le chef d'établissement et le recteur d'académie qui permet à son titulaire de faire valoir ses droits liés à ce diplôme ». Dans cette conception très matérielle on observe déjà dans la définition juridique une proximité avec le sens courant. Le diplôme y demeure toutefois un objet physique servant de preuve pour faire valoir ce qu'il contient ou ce dont il atteste.
- Au sens pratique du terme le diplôme désigne de façon large et englobante toutes les formations proposées par une université. On pourra parfois trouver une distinction entre la formation diplômante et non-diplômante, c'est-à-dire entre celle qui délivre un témoin de validation à son issue (le diplôme) et celle qui ne délivre qu'une attestation de réussite voire de participation.

En tenant compte de ces définitions on pourra retenir qu'un certificat désignera à la fois le document, attestant avec la même force qu'un diplôme de la validation de compétences, et la formation liée qui permet d'obtenir ce document.

A partir de ces éléments il est possible de présenter une gradation de l'offre de formation à l'université de Strasbourg :

- Les diplômes d'Etat permettent sur plusieurs années d'acquérir plusieurs blocs de compétences avec une montée en niveau à chaque année validée
- Les diplômes d'université permettent d'acquérir un niveau dans plusieurs blocs de compétences sur une année
- Les certificats permettent d'acquérir une ou plusieurs compétences ou un bloc de compétence ou ils peuvent certifier la validation d'une année d'un diplôme d'Etat

IV. Propositions pour le certificat à l'Université de Strasbourg

Le certificat trouverait à s'insérer dans l'offre de formation à Unistra entre le DU et les stages courts, répondant ce faisant à un besoin déjà identifié par le Service de formation continue. Le certificat complète ainsi l'offre de formation en permettant la construction de formations plus courtes, concentrées précisément sur des objectifs définis, tout en offrant

mieux qu'une attestation de suivi ou de présence. A ce titre le certificat n'est pas dévalorisant par rapport au diplôme, au contraire il est bien compris et bien perçu tant au niveau national qu'international.

Le certificat trouve également sa pertinence dans la continuité de l'approche par compétences en cours d'intégration au sein de l'Université de Strasbourg. En effet, la déclinaison des formations à Unistra en bloc de compétences permet d'identifier aisément les blocs et compétences détachables qui pourraient être suivis indépendamment du reste d'un diplôme d'Etat.

L'idée de pouvoir fragmenter le contenu d'une formation diplômante en plusieurs certificats est déjà implantée outre-atlantique et répond à un besoin manifesté à l'Université de Strasbourg.

Elle répond par ailleurs à la nécessité d'une personnalisation de l'offre de formation. Permettre de valider séparément les blocs de compétences d'un diplôme d'Etat c'est aussi offrir aux étudiants en décrochage un objectif de validation concret à partir duquel ils pourront reprendre leurs études supérieures lorsqu'ils atteindront les conditions propices à leur formation.

Le certificat comme formation courte et diplômante c'est aussi un nouvel objet de formation qui pourrait répondre au besoin du monde professionnel. En effet, l'alignement des BUT sur la durée des Licences a créé un lissage des niveaux de diplômes qui ne correspond pas aux besoins de recrutements. Les BTS s'engagent également de plus en plus dans la revendication d'une poursuite de formation jusqu'en Bac+3. Des travailleurs certifiés pourraient donc s'insérer dans l'espace délaissé par les formations professionnalisantes, tout en offrant à ces travailleurs la possibilité de compléter leur formation pour acquérir en temps voulu le niveau de diplôme souhaité grâce à la complémentarité des certificats.

V. Projection d'application du certificat à l'offre de formation actuelle

La base de travail actuelle est incomplète. Elle repose essentiellement sur un catalogage des DU et formations courtes à Unistra. Ce chantier demeure cependant très largement impacté par la fiabilité des données recueillies. En effet, les différentes sources d'informations ne partagent pas le même niveau de détail, ce qui ne permet pas de présenter une image complète et fiable de la formation à Unistra. Cela est dû en partie au changement de l'offre de formation et aux pratiques encore opaques au sein des composantes.

L'ordre de grandeur des formations courtes, incluant les DU, est d'au moins 300. Parmi elles, au moins une quarantaine et jusqu'à une centaine seraient propices à devenir des certificats. Cette estimation s'est limitée à la distinction à partir de 100 heures de

formation. Ce chiffre arbitraire doit être revu à l'aune des critères de constitution d'un certificat tels qu'ils seront fixés. Il n'a par exemple pas été tenu compte de la possibilité de fragmenter une formation en plusieurs certificats, ce qui accroîtrait d'autant le nombre potentiel de certificats.

FORMALISATION

I. Cahier des charges

Plusieurs éléments reviennent régulièrement dans la réflexion sur les certificats :

- Ils doivent répondre à un objectif de formation court dans le temps (1/- an)
- Ils doivent proposer un contenu de formation précis et restreint (1/+ compétences)
- Ils doivent compléter l'offre de formation existante
- Ils doivent offrir la délivrance d'un diplôme qui serait le certificat de compétences validées
- Ils doivent pouvoir être associés entre eux pour reconstituer un niveau de diplôme correspondant
- Ils doivent se distinguer des autres certifications (open-badge) et pourront le faire en s'appuyant sur les fiches RNCP et RS (ce qui permet la validation d'ECTS)

II. Proposition synthétique

Ces éléments pris en compte, il est possible de formuler la position de l'Université de Strasbourg comme suit :

- Les **certificats** sont des formations **diplômantes** exprimées en nombre d'**heures** qui pourront être réparties sur un ou plusieurs jours, semaines ou mois. Le contenu d'un certificat se limite à **une ou plusieurs compétences** ou à un bloc de compétences sauf à certifier la validation d'**une année d'un diplôme d'Etat et son arrêt**. Les certificats **complémentaires** pourront permettre l'acquisition du **niveau d'une formation correspondante**.

III. Intégration du certificat à l'offre de formation

La distinction dans l'offre de formation serait la suivante :

- Les diplômes d'Etat permettent l'acquisition de plusieurs blocs de compétences avec une montée en niveau sur plusieurs années
- Les diplômes d'université permettent l'acquisition d'un niveau sur un ou plusieurs blocs de compétences

- Les certificats permettent l'acquisition d'une ou plusieurs compétences ou la validation d'une année d'un diplôme d'Etat
- Les stages courts sont des formations sur un outil ou l'acquisition d'une compétence avec attestation de suivi ou de présence

ANNEXE

Etat des lieux – Dispositifs existants

Actions entreprises:

1. Veille juridique sur les certifications
2. Préparation entretiens et d'une grille d'analyse
3. Entretiens avec les gestionnaires des certifications PIX, Ecri+, Cellule de certification des langues (CLES) et le SFC
4. Analyse des dispositifs gestionnaires
5. Compilation des résultats et questionnements pour discussion

1		29/03/2026	Point d'étape Include – Action 4	Université de Strasbourg	
		CLES (opéré par la cellule de certification des langues)	Ecri+	PIX (Mission PIX)	
Accessibilité	Propriété de l'Unistra	Oui	Non	Non	
	Accès direct composante	Non (cellule Lansad)	Oui	Oui (avec mission Pix)	
Candidature	Directe / indirecte	Directe (formulaire + RT)	Indirecte (moodle)	Indirecte (composantes)	
	Examen de la candidature	Cellule certification langues du Lansad	Enseignant référent	Enseignant référent + mission Pix	
	Notification décision	Cellule Lansad via RT	Enseignant via moodle	n/a (certification obligatoire)	
Inscription	IA & IP	Cellule Lansad (Apogée)	Enseignant (Ecri+)	Réfèrent PIX	
	Paiement	Paybox	Gratuit pour l'utilisateur	Gratuit pour l'utilisateur	
Formation	Création de contenu	Pas de formation par l'université	Non (plateforme Ecri+)	Non (plateforme PIX)	
	Suivi des élèves	Non	Oui (via un code sur la plateforme)	Non	
Évaluation	Évaluation en distanciel/présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	
	Surveillants	Oui (à former)	Oui (à former)	Oui (à former)	
	Correcteurs	Oui (à former)	Non	Non	
Certification	Enregistrement certification	Cellule Lansad (via Apogée)	Non	Note (via Apogée par la mission PIX)	
	Édition attestation	Cellule Lansad (notification par email)	Plateforme Ecri+	Plateforme PIX	
	Délivrance certificat	Cellule Lansad et DES	n/a	n/a	
2		29/03/2026	Point d'étape Include – Action 4	Université de Strasbourg	

Proposition d'un plan d'action - Cellule

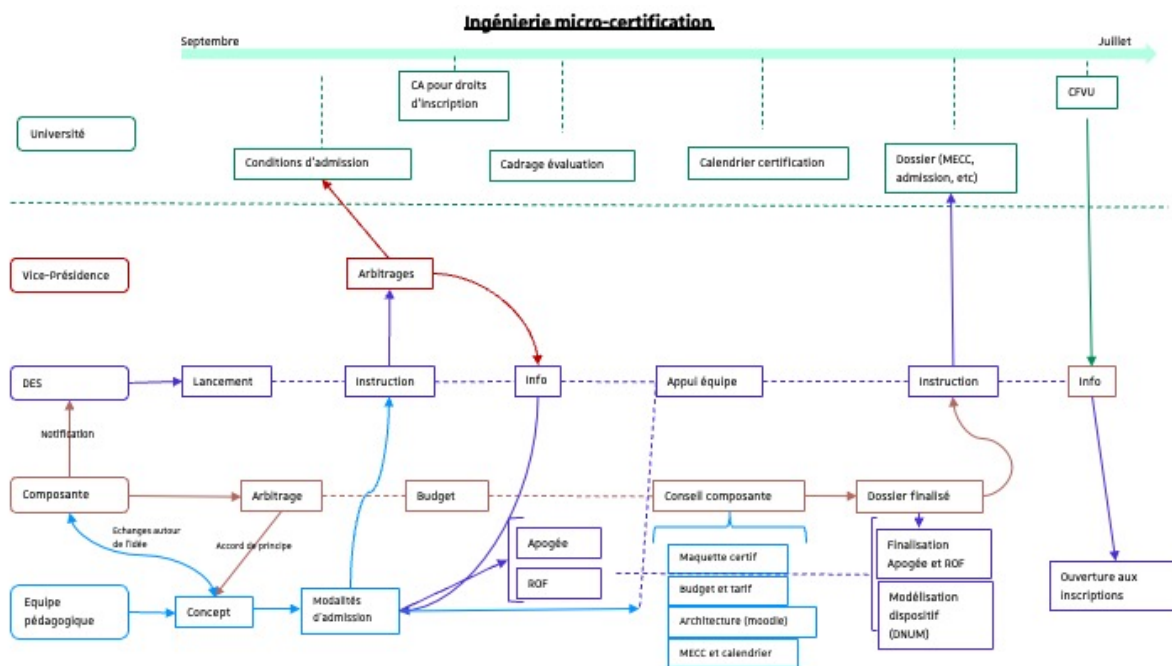
Etapes	Questions et pistes de réflexion
Etape 1: Définir ce qu'est une cellule de certification des compétences transversales	- Qu'entend on par « cellule de certification des compétences transversales » ?
Etape 2: Définir le périmètre d'action de cette cellule	- Simple regroupement de PIX, Ecri+ et certification en langues ? - Gestion des certifications par la cellule ou plutôt appui aux composantes ? - Quelle articulation entre la cellule et les composantes ? - La cellule sera chargée de réaliser le catalogue des UE transversales ? Si oui, comment ?
Etape 3: Définir le service de rattachement de la cellule	- Quels moyens humains et matériels mis à disposition de la cellule ?
Etape 4: Définir le rôle de la DES dans la création de la cellule	- Quel est le rôle de la DES dans la création de la cellule ? - Quelle répartition des rôles pour inclure ?
Etape 5: Organiser une réunion des porteurs d'actions en matière de certification	- Certifications éclatées entre plusieurs services (mission Pix, Cellule Lansad, Idex, Ecri+ (HIS, LET, PHY), Include) - Création d'un groupe de travail pour les étapes 6 et 7 ?
Etape 6: Etude d'opportunité et de faisabilité de la cellule	- En fonction du périmètre et du service de rattachement, quel financement sera disponible (moyens humains et matériels) ? - Expérimentation ou déploiement complet de la cellule ? - Quels acteurs ? Quel calendrier ? - Bilan de l'expérience Ecri+ pour la gestion ? - Bilan de la cellule Lansad ?
Etape 7: Modélisation de la cellule	- Par qui ? - A quelle échéance ?

3

29/03/2026

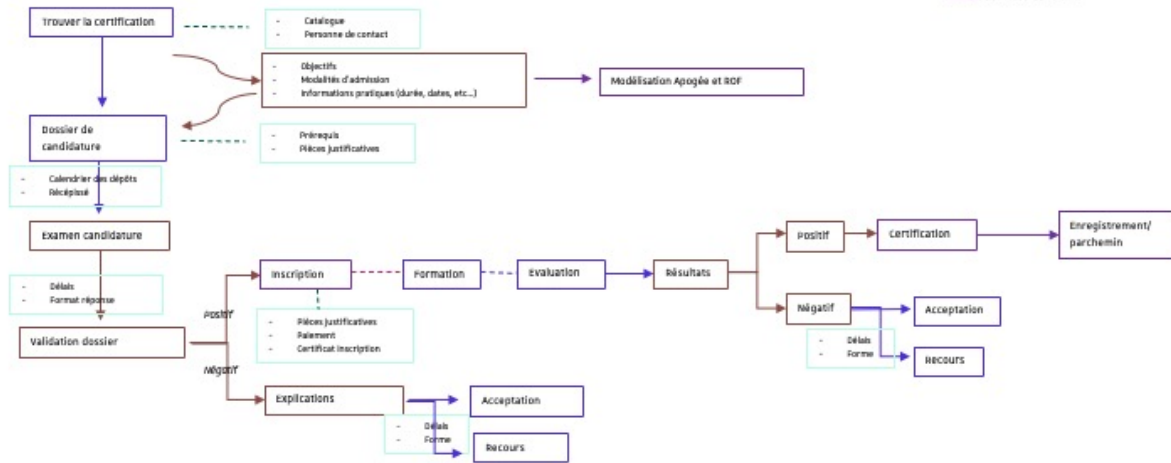
Point d'étape Include – Action 4

Université de Strasbourg

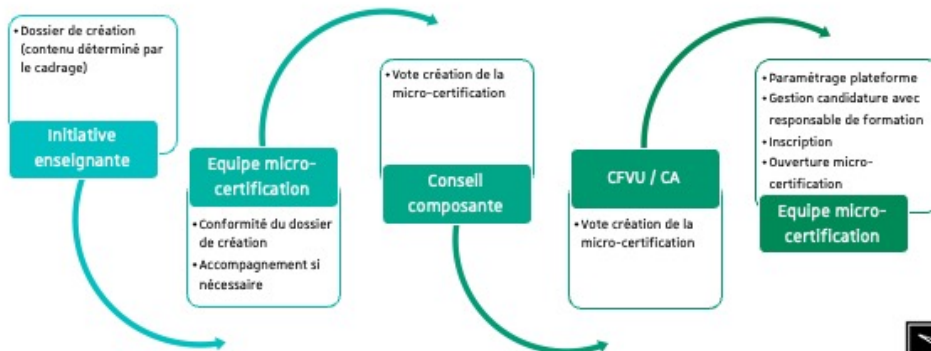


Scénario étudiant
Certification sans formation dédiée

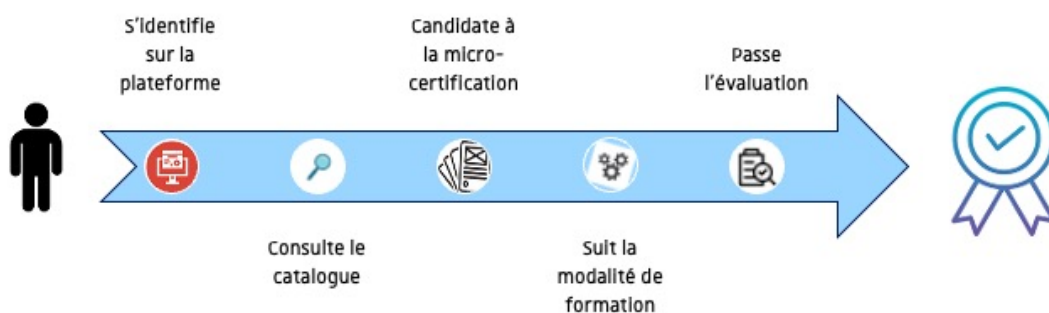
Bleu : actions étudiant.e.s
Orange : actions composantes
Vert : informations nécessaires
Violet : services centraux



Micro-certification : Modèle B (2/3)



Chemin de la micro-certification



Information

